

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 DECEMBRE 2024

1^{ère} partie

Présents :

Mme Ariane POLMANS, Bourgmestre;
M. Michel VONCKEN, ~~M. Fabian VAESSEN~~, Mme Daniela CREMA-WAGMANS, M. Nicolas PINCKERS, Échevins;
M. Léon GIJSENS, Président du CPAS;
M. Arnaud DEWEZ, Conseiller - Président;
Mme Evelyne DECKERS-SCHILLINGS, ~~M. Loïc OLIVIER~~, ~~M. Thierry MARTIN~~, ~~M. René MICHEL~~, Mme Marie CHARLIER-JANSSEN, ~~M. Jean-Pierre DONNAY~~, Mme Marie-Jeanne PLEYERS-LECHANTEUR, ~~Mme Patricia DRIESSENS~~, ~~M. Ghislain JANSSEN~~, ~~M. Francis FLECHET~~, M. Pierre LUCASSE, ~~Mme Juliette CLAUDE-ANTOINE~~, Conseillers;
Mme Jocelyne LEBEAU, Directrice générale;

ORDRE DU JOUR - SEANCE PUBLIQUE

1. Présidence temporaire selon l'article L1122-15 du CDLD - Communication
2. Communication relative à la validation des élections du 13.10.2024

OBJET : Présidence temporaire selon l'article L1122-15 du CDLD - Communication

Le Conseil Communal,

Conformément à l'ordre décroissant de l'article L1122-15, alinéa 2, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présidence du Conseil communal est assurée par « *le conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de bourgmestre* », à savoir Mme Ariane POLMANS, Bourgmestre sortante.

OBJET : Communication relative à la validation des élections du 13.10.2024

Le Conseil Communal,

Mme A. POLMANS, Bourgmestre sortante, donne connaissance à l'assemblée de la portée de l'article L4146-7 nouveau du CDLD, lequel stipule que :
« *Article L4146-7 : caractère définitif du résultat de l'élection. Sans préjudice des dispositions de la section 3 du présent chapitre relatives à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections communales et provinciales, le résultat de l'élection, tel qu'il a été proclamé par le bureau de circonscription, devient définitif quarante-cinq jours après le jour des élections.* ».

Le bureau de circonscription a établi le résultat de l'élection le dimanche 13.10.2024.

Attendu qu'aucun recours n'a été introduit ;

Vu l'arrêté du Conseil des Élections locales du 04.11.2024 validant les élections communales du 13.10.2024 ;

L'installation peut avoir lieu.

Ont été proclamés élus, dans l'ordre des quotients dévolutifs :

Liste n° 3 PS-Progrès	Liste n° 7 Maieur
JANSSEN Jean	DEWEZ Arnaud
MAES Pierre	DEFAUWES Benoit
CAPS Virginie	VONCKEN Michel
	GIJSENS Audrey
	CHARLIER Marie
	CREMA-WAGMANS Daniela
	HODY-LINOTTE Nathalie
	PINCKERS Nicolas
	LEBEAU Caroline
	LUCASSE Pierre
	JOIRIS Jérôme
	SCHYNS Julien
	CRAUWELS Joseph
	PLEYERS-LECHANTEUR Marie-Jeanne
	DECKERS-SCHILLINGS Evelyne
	BAGUETTE-VERVIER Nathalie

Ont été proclamés suppléants :

Liste n° 3 PS-Progrès	Liste n° 7 Maieur
FLÉCHET Francis	DEMONCEAU Maxime
PIRON Marie	JACQUINET Philippe

BEIJERS Nathalie	CORMAN Fabienne
VAN MICHEL dit VALET Benjamin	
DIDDEREN Christiane	
HUARD Anne	
WERELDS Anaïs	
VAN ESPEN Olivier	
WERELDS Pierre	
DESAUBIES Michel	

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

J. LEBEAU

A. POLMANS